

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DU CALVADOS**  
**COMMUNE de 14310 VILLERS-BOCAGE**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2020**

|                      |                        |                   |                        |
|----------------------|------------------------|-------------------|------------------------|
| Nbre de conseillers  | : 23                   | <b>Réunion du</b> | <b>14 janvier 2020</b> |
| Nbre de présents     | : 13                   | Convocation du    | 10 janvier 2020        |
| Nbre de votants      | : 17                   | Affichage du      | 10 janvier 2020        |
| Pouvoirs             | : 4                    |                   |                        |
| Secrétaire de séance | : Madame Sandrine MARY |                   |                        |

Le mardi quatorze janvier deux mil vingt à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc HEBERT, Maire

Etaient présents : S. LEBERRURIER, M. LE MAZIER, E. ESNAULT, S. MARY adjoints, E. HOUVET, M. GUILLAUME, S. PIERRE, B. DELAMARRE, A. SIMON, A. NEEL TILLARD, O. MALASSIS, C. MARIE

Absents représentés : B. BRAUD (pouvoir à B. DELAMARRE, D. VAUDORE (pouvoir à S. LEBERRURIER), M. GUYOT (pouvoir à C. MARIE), V. PAON (pouvoir à M. HEBERT)

Absents non représentés : C. SENEAL, F. BECASSE, RM. GARBI (excusé), G. BARRAUD, F. GUILLOCHIN, B. DUBOURG, Formant la majorité des membres en exercice.

**Objet : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 19 décembre 2019**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte rendu du conseil municipal du 19 décembre 2019.

**Objet : Travaux d'aménagement de la place de l'ancien marché aux bestiaux et de ses abords : choix des entreprises et demandes de subventions**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a confié, par une convention de mandat, à la SHEMA la requalification de la place de l'ancien marché aux bestiaux.

Après avoir validé le projet d'aménagement de la place, une consultation d'entreprises a été engagée à la date du 25 octobre 2019 avec réalisation d'une publicité dans le journal d'annonces légales Ouest France et la mise en ligne d'une publicité et d'un dossier de consultation des entreprises sur la plateforme de la SHEMA. Les offres étaient à remettre au plus tard sur la plateforme de la SHEMA pour le 21 novembre 2019.

Les critères d'attribution étaient pondérés de la manière suivante dans le règlement de consultation :

- 40% = prix des prestations
- 10% = contrat de professionnalisation et apprentissage
- 50% = valeur technique appréciée au regard du mémoire technique

La consultation comprenait deux lots et le montant des travaux était estimé à 2 557 591.52 € HT, y compris options (panneau d'informations numériques et réserve incendie), par la Maitrise d'œuvre au stade PRO :

Lot 1 – Terrassement – voirie – assainissement  
Lot 2 – Espaces verts

Un total de neuf offres a été soumis dans le délai de réponse imparti et une négociation a été engagée avec l'ensemble des entreprises.

Au terme de cette négociation et de l'examen des offres remises après négociation, il est proposé de valider le classement des offres déterminé par la maitrise d'œuvre dans son rapport d'analyse, et de retenir les candidats ci-après :

Lot 1 – Terrassement – voirie – assainissement :

**MASTELLOTTO/VALLOIS/GARCZYNSKI TRAPLOIR** pour un montant de 1 776 116.30 € HT ou 2 131 339.56 € TTC,  
. dont option panneau d'information numérique : 8 833.30 € HT,  
. dont option réserve incendie : 19 372.00 € HT.

Lot 2 – espaces verts :

**SAINT MARTIN PAYSAGE** pour un montant de 64 787.81 € HT ou 77 745.37 € TTC.

Le montant cumulé des marchés s'élevant à 1 840 904.11 € HT ou 2 209 084.93 € TTC.

## Synthèse financière de l'opération – dépenses

|  |                       |
|--|-----------------------|
| Préparation et généralités               | 92 500.00 €           |
| Démolitions, dépose, rabotage            | 66 290.00 €           |
| Terrassement                             | 74 810.00 €           |
| Assainissement                           | 155 821.50 €          |
| Réseaux (EU, EP et AEP) rue Emile Samson | 61 014.60 €           |
| Réseaux divers                           | 178 821.60 €          |
| Maçonnerie                               | 19 000.00 €           |
| Voirie, parvis, stationnement            | 665 812.70 €          |
| Mise à niveau d'ouvrages                 | 15 190.00 €           |
| Signalisation, marquage et mobiliers     | 92 550.00 €           |
| Fontaine                                 | 153 444.70 €          |
| Parking Lenoir                           | 172 655.90 €          |
| Panneau d'informations numériques        | 8 833.30 €            |
| Réserve incendie                         | 19 372.00 €           |
| Espaces verts                            | 64 787.81 €           |
| Mandat de maîtrise d'ouvrage             | 33 700.00 €           |
| Maîtrise d'œuvre                         | 111 500.76 €          |
| SPS, contrôleur technique, géomètre...   | 13 500.00 €           |
| Divers et aléas                          | 87 395.00 €           |
| <b>TOTAL GENERAL HT</b>                  | <b>2 086 999.87 €</b> |

## Plan de financement prévisionnel de l'opération – recettes

|   |                       |
|---|-----------------------|
| Etat – DETR/DSIL (opération inscrite dans le contrat de ruralité) | 300 000.00 €          |
| Etat - FNADT  | 100 000.00 €          |
| Agence de l'Eau   | 35 000.00 €           |
| Région – contrat de territoire                                    | 539 460.00 €          |
| Département – contrat de territoire                               | 100 000.00 €          |
| Département – Amendes de police au titre de 2020                  | 60 000.00 €           |
| Union Européenne - Leader   | 90 000.00 €           |
| Fonds propres   | 862 539.87 €          |
| <b>TOTAL</b>  | <b>2 086 999.87 €</b> |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix POUR et une ABSTENTION, approuve la décision de la commission d'appel d'offres, autorise la SHEMA à signer au nom et pour le compte de la commune de Villers-Bocage les marchés de travaux avec les entreprises les mieux-disantes ;

### **Objet : Travaux d'aménagement de la place de l'ancien marché aux bestiaux et de ses abords : demande de subvention au titre des amendes de police**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police pour les groupements de moins de 10 000 habitants exerçant la totalité des compétences en matière de voies communales, de transports en commun et de parcs de stationnement et les communes de moins de 10 000 habitants ne faisant pas partie de ces groupements. Il propose donc de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour le projet suivant :

- ❖ Aménagement de la place de l'ancien marché aux bestiaux et de ses abords.

Les travaux envisagés permettront d'assurer la création de parcs de stationnement et d'aménager les rues René Huet, Emile Samson et du Marché.

Le coût prévisionnel du projet total en 2020 est estimé à 653 995 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de réaliser les travaux pour un montant prévisionnel de 653 995 € HT et S'ENGAGE à réaliser ces travaux sur l'année 2020 et les inscrire au budget en section d'investissement au programme 44.

### **Objet : Pré-Bocage Intercom : convention de travaux hors périmètre d'emprise foncière du Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire Intercommunal (PSLA)**

Monsieur le Maire rappelle que la requalification de la place de l'ancien marché aux bestiaux va permettre de :

- Créer des places de stationnement matérialisées au sol et en quantité suffisante pour les nouveaux usages créés.
- Gérer les eaux pluviales de l'ensemble des bâtiments.

- Raccorder les liaisons à mobilité réduite. Les différentes équipes de maîtrise d'œuvre ont travaillé en coordination pour respecter les nivellements et faire en sorte que les seuils des bâtiments soient au même niveau que les espaces publics permettant ainsi de respecter les normes de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Monsieur le Maire informe qu'il convient de régulariser, par la signature d'une convention, la réalisation des travaux, décrits ci-après, sur le domaine public par la commune en vue de raccorder le PSLA à la voirie et aux réseaux existants. Cette convention prévoit les modalités suivantes :

### **A - Phasage des travaux**

Les travaux seront exécutés en plusieurs phases, ceci afin d'éviter les dégradations inhérentes à la construction du bâtiment.

- 1<sup>ère</sup> phase (phase provisoire) : canalisations et réseaux pour l'assainissement eaux usées, eaux pluviales, eau potable, raccordements télécom, électricité, gaz et empiérement.
- 2<sup>ème</sup> phase (phase de finitions) : finition autour du PSLA avec réalisation des pavages, bordures, trottoirs, stationnements, espaces verts, éclairage public et aménagements divers.

Ces travaux de finition seront réalisés avant l'ouverture au public du PSLA. Le planning des travaux des entreprises sera donc coordonné autant que faire se peut entre les travaux d'aménagement de la place et la construction du pôle de santé.

### **B – Réalisation des travaux, prise en charge de la gestion et de l'entretien**

Les travaux de réseaux souples et de voiries seront réalisés par les entreprises retenues pour l'aménagement de la place du marché aux bestiaux missionnées par la commune qui s'engage à prendre en charge la gestion et l'entretien de toutes les parties communes.

Les travaux cités ci-après sont situés sur les espaces publics et permettent le raccordement du bâtiment :

- Réalisation de places de stationnement à proximité du pôle de santé. Ces places de stationnement étant positionnées sur la place, leur réalisation par la commune permettra d'obtenir une uniformité des couleurs des pavés, des bordures et des revêtements. Ces places destinées autant que faire se peut au pôle de santé en journée pourront être utilisées par le public du centre Richard-Lenoir ou de la place en soirée.
- Le bâtiment sera raccordé aux réseaux par des travaux de tranchées et de déroulé des réseaux sur l'espace public afin de raccorder les réseaux d'eaux pluviales, eau potable, téléphone, d'électricité, d'éclairage public, de gaz et d'eaux usées.
- Les eaux de ruissellement seront infiltrées entre les pavés dont les joints sont perméables et in fine récoltées dans la noue centrale de la place qui sera raccordée en surverse dans le réseau d'eaux pluviales de la commune.
- Les espaces sous les auvents et balcons en surplomb, en lien avec cette place, seront entretenus par la commune.
- Les espaces verts situés au sud du PSLA (côté rue Emile Samson) seront entretenus par la commune et les espaces verts situés dans l'emprise foncière du PSLA (au nord du PSLA) resteront à charge de Pré-Bocage Intercom.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE les modalités de la convention susmentionnée.

### **Objet : Avenant n° 4 à la convention du 14 mars 2003 entre la commune et le syndicat intercommunal du CEG de Villers-Bocage**

Monsieur le Maire informe que la collecte des cartons, issus du service de restauration scolaire du collège, était effectuée jusqu'au 31 octobre 2019 par la BACER.

Cette association ne pouvant plus assurer cette collecte, Monsieur le Maire propose que les services communaux, qui acheminent leurs propres cartons à la déchetterie une fois par semaine, prennent en charge le ramassage des cartons du service de restauration du collège.

Il ajoute qu'il convient de contractualiser cet accord par un avenant à la convention du 14 mars 2003.

Monsieur le Maire suggère que le coût du service rendu soit défini de la manière suivante :

- Mobilisation pendant 30 mn de deux agents, un jour par semaine sur la période scolaire soit 36 semaines par an, avec un coût moyen horaire chargé par agent s'élevant à 18 €, soit le calcul suivant :  
2 agents x 30 mn X 36 semaines X 18 € de l'heure = 648 €/an.

Ce coût pourra être réactualisé suivant le même calcul en cas d'évolution significative du coût horaire des agents et/ou changement de cadence de collecte.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE les modalités de l'avenant n° 4 à la convention du 14 mars 2003 comme définies ci-dessus et PRECISE que cet avenant prend effet à compter de janvier 2020.

### **Objet : SUPPRESSION D'UN POSTE D'AJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS NON COMPLET**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la suppression du poste suivant à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020, suite à la démission d'un agent :

| FILIERE   | CADRE D'EMPLOI      | GRADE             | NOMBRE | TEMPS DE TRAVAIL |
|-----------|---------------------|-------------------|--------|------------------|
| Technique | Adjoints techniques | Adjoint technique | 1      | 25h34            |

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la suppression du poste ci-dessus.

**Objet : CREATION D'UN POSTE D'AJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS NON COMPLET**

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Monsieur le Maire informe, par ailleurs, de la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique territorial à 19h44/35h00 comprenant l'entretien de la médiathèque et d'une partie des locaux de l'école ainsi qu'un temps d'animation et de service sur la pause méridienne.

Considérant cette nécessité, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer un emploi d'adjoint technique territorial à hauteur de 19h44/35h00 à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020 – cadre d'emplois des adjoints techniques – filière technique - catégorie C.

**Objet : FETES ET CEREMONIES – MEDAILLES DU TRAVAIL**

Il est proposé au conseil de prendre en charge au compte 6232, les dépenses afférentes de façon générale, à l'ensemble des biens, des services, des objets et des denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies et de préciser concernant la remise des médailles du travail la prise en charge :

- De la cérémonie, de la médaille et de la gravure et d'un cadeau offert à l'agent médaillé d'une valeur de 50€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette disposition concernant la remise des médailles du travail.

**Objet : Engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020**

Considérant la nécessité d'engager, de liquider et mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption du budget 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à engager, mandater, liquider les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2019 (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette) et d'approuver les dépenses suivantes pour l'exercice 2020 :

**BUDGET COMMUNAL :**

| N° opération | N° article | Fournisseur    | Montant            |
|--------------|------------|----------------|--------------------|
| 31           | 21534      | TEIM           | 9 521.98 €         |
| 61           | 21534      | TEIM           | 1 119.31 €         |
| 61           | 21534      | TEIM           | 2 206.72 €         |
| 61           | 21534      | TEIM           | 1 022.52 €         |
| 61           | 21534      | TEIM           | 589.34 €           |
| 75           | 2128       | AD Equipements | 1 404.24 €         |
| 92           | 21318      | METALVER       | 17 805.60 €        |
| <b>TOTAL</b> |            |                | <b>33 669.71 €</b> |

**BUDGET SERVICE DES EAUX**

| N° opération | N° article | Fournisseur | Montant              |
|--------------|------------|-------------|----------------------|
| -            | 2158       | BILL MAT    | 1 327.24 € HT        |
| <b>TOTAL</b> |            |             | <b>1 327.24 € HT</b> |